

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 12 Décembre 2023 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 04/12/2023

Date de la publication : 05/12/2023

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 19/12/2023

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – Mme BLAIRE Martine

ABSENTS EXCUSÉS : M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie

SECRETAIRE : Mme LOUAPRE Michèle

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 Novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 Novembre 2023
est validé par les membres du conseil municipal.

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Mme LOUAPRE Michèle est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le conseil municipal est invité à délibérer sur un devis proposé par l'entreprise « Bodet Campanaire » pour le changement de disjoncteur à l'Église.

Ce point portera le numéro 7.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus.

1. INTERVENTION DE MME BÉATRICE DUGUÉPÉROUX-HONORÉ,
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

Par courrier du 23 Novembre dernier, Madame Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ a proposé de venir échanger avec les conseillers municipaux pour présenter les projets et enjeux du Département d'Ille-et-Vilaine et répondre aux diverses questions.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ tient tout d'abord à remercier la commune de l'accueillir.

L'objet de son intervention est de faire un point sur le **ressenti des élus** concernant leur mandat et les conditions dans lesquels ils l'exercent, voir quelles sont les points forts mais aussi les freins et les améliorations possibles à apporter au statut d' élu.

Ce **statut de l' élu local** est en évolution depuis quelques temps mais cela ne suffit pas pour mobiliser les habitants et les faire s'engager davantage dans cette vie politique.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ a été missionnée pour sonder, sur le terrain, les élus afin de faire remonter des remarques.

Elle fait également un point sur les **compétences du Conseil Départemental**.

Celles-ci n'ont pas changées depuis 2015 (elles ont été remaniées en 2015 dans le cadre de la loi NOTRe). Les conseillers départementaux ont succédé aux conseillers généraux qui n'existent plus depuis cette loi. Désormais, les conseillers départementaux sont élus sur de grands cantons réunis, une femme et un homme par canton pour respecter la parité au Conseil Départemental. Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ est en binôme avec Benoit SOHIER. Ils font partie de la majorité départementale et ont des délégations attribuées. Au-delà de cela, ils représentent toutes les compétences du département au sein du canton de Combourg (ce canton correspond au même périmètre que la CCBR, à l'exception de la commune de Hédé-Bazouges qui fait partie du canton de Melesse). Elle indique se rendre aux conseils communautaires de la CCBR afin d'être le plus possible à la disposition des élus du territoire.

Les départements ont pour **compétence principale** les **solidarités** (réduire les inégalités, aider la population et notamment les plus faibles).

Compétences :

° La protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance - ASE)

° Le handicap (Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH)

° Les personnes âgées en perte d'autonomie (Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA)

° L'insertion sociale et professionnelle (Revenu de Solidarité Active - RSA)

Autres missions :

° Les pompiers d'Ille-et-Vilaine

° Les collèges publics

Le département est là pour aider les personnes fragiles mais aussi les **communes fragiles**.

Il propose une **aide dans l'ingénierie** (constituer des dossiers de demandes de subventions, gérer des situations complexes juridiques, etc.).

Avant 2015, chacun faisait à sa façon mais avec la loi NOTRe, il y a une tendance plus importante à « faire ensemble » pour travailler sur des sujets communs.

Michèle LOUAPRE demande si le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine peut être comparé aux autres départements.

La comparaison est possible mais tout dépend des politiques mises en place, certaines politiques sont obligatoires mais la façon de les mettre en œuvre peut varier.

La **politique du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine** est par exemple très **volontariste** ce qui n'est pas le cas partout.

Les aides aux particuliers se basent toujours sur le lieu de résidence.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ fait un aparté pour évoquer un dispositif peu connu : les « Résidences d'Ille-et-Vilaine » qui sont des immeubles à Paris dédiés aux jeunes apprentis ou devant aller travailler à Paris afin de les aider à se lancer. Cela permet de ne pas freiner les jeunes à répondre à des offres d'emploi ou d'apprentissage à Paris et cela rassure les parents également. C'est un tremplin.

Concernant l'aide sociale, Michèle LOUAPRE indique que les démarches auprès de l'AGECLIC sont un peu lentes et assez lourdes et complexes. Il va falloir développer encore plus les structures itinérantes comme le camping-car France Services que l'on reçoit à Saint Briec des Iffs.

Si une aide a déjà été demandée, la personne est déjà référencée et un relai est fait par le référent. Par contre, si une personne n'a jamais fait de demande et ne sollicite pas d'aide, elle ne va pas être identifiée.

Si l'on repère des personnes vivants dans des conditions très précaires au niveau du logement, énormément d'aides existent mais il faut toujours mieux anticiper.

Marie-Françoise FERCHAT indique que les aides sont versées après coup et les personnes ne sont pas toujours en capacité financière d'avancer les frais.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ informe qu'il existe le dispositif de « MOUS » (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) destinée aux personnes qui n'ont pas trop de moyens ou peur de s'engager dans des démarches de travaux. Une aide est apportée pour faire les dossiers de financement, etc. Il existe aussi le Fonds de Solidarité Logement. Pour toutes ces questions, il faut s'adresser au CDAS de Combourg.

Michèle LOUAPRE demande quel est l'avenir pour les EHPAD.

C'est une question intéressante. Il faut un accompagnement du vieillissement de la société, trouver des lieux d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie. Les EHPAD ne sont pas la seule solution, le maintien à domicile non plus. Il y a un encouragement vers les familles d'accueil pour personnes âgées, les résidences seniors privées, etc. (Exemple du « Courtil Noë » à Québriac).

Elle indique être également présidente de l'ADIL 35 (pour toutes questions relatives au logement/habitat).

Rémi COUET demande comment est **financé** le Conseil Départemental.

Jusqu'ici, il était financé en grande partie par une part des **taxes foncières et d'habitation**. Cependant, depuis cette année, la taxe d'habitation ayant été supprimée pour les résidences principales, la part départementale des taxes foncières est maintenant versée aux communes en compensation et le département n'a plus cette source de recettes.

Les départements reçoivent en compensation de cette perte de recettes, la **TVA**.

Cependant, lorsque la situation économique du pays va mal, les gens consomment moins donc les revenus de TVA ne sont pas assez élevés pour compenser la perte des taxes, alors même qu'il y a de plus en plus de personnes à aider socialement. Cette solution n'est donc pas adaptée.

Les **DMTO** (Droits de Mutation à Titre Onéreux) sont une autre source de recettes. Ce sont des recettes perçues lorsqu'il y a des ventes immobilières sur le département. Dans un département dynamique, c'est une recette très intéressante, mais depuis cette année, la situation économique n'étant pas bonne, les ventes sont en très forte baisse et donc les recettes par DMTO beaucoup moins élevées.

Les **budgets** sont complètement **déséquilibrés** cette année et la situation est **critique**. Le département est obligé de ne pas augmenter les subventions et essayer de décaler dans le temps des projets.

Les conseillers départementaux ont peur que les départements disparaissent.

Marie-Françoise FERCHAT a le sentiment que la situation est un peu la même pour les communes malheureusement.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ revient à la question principale de sa venue, le **ressenti de « la vie d' élu »**. Sont-ils contents de leur mission ou bien déçus ? Ont-ils des idées pour faire évoluer le statut d' élu ? Quels sont les freins à l'engagement citoyen ?

Michèle LOUAPRE indique que le rôle d' élu **demande du temps** mais tout est **intéressant**. Elle a découvert le système de l'Administration avec ses nombreux domaines.

Anne LE MER, pour qui il s'agit du 1^{er} mandat, explique que dans une petite commune, il n'y a pas vraiment de notion de « politique », il s'agit d'une **gestion quotidienne de la commune**. Elle a découvert que cela regroupe tout un tas de domaines et **nécessite beaucoup de connaissances** dans chaque domaine, d'où la difficulté. Le Maire et les Adjoints font un travail énorme. Pour ces rôles, il y a **besoin de beaucoup de sagesse et de patience**. Les gens viennent en mairie pour tout et n'importe quoi. Cela est aussi très frustrant lorsque des habitants ont des problèmes ou subissent des nuisances mais que les élus ne peuvent rien faire

Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ rappelle qu'il y a des **formations** pour les élus.

Serge MILLET indique qu'il n'y pas d'opposition donc les débats sont plus simples.

Pierre-Olivier GUILBERT rejoint les propos d'Anne LE MER, il n'est pas contre refaire un 2^{ème} mandat mais aurait une **Crainte** à être Maire ou Adjoint. Il faut être **joignable en permanence**, connaître

tout le monde, être la « **façade** » de la commune, etc. Il a le sentiment qu'il lui manque des choses pour se sentir légitime à prendre ces postes-là. Il se sent très bien dans son rôle de conseiller municipal mais reste bloqué sur le fait de s'engager plus d'avantage.

Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ pense que tout s'apprend en faisant. Le rôle de Maire est passionnant car tout est à apprendre. Il a effectivement des contraintes de temps, il faut être très disponible et toujours en mouvement mais en étant entouré de bonnes personnes, c'est un rôle très satisfaisant.

Rémi COUET a déjà dit à la réunion de mi-mandat qu'il fallait trouver de nouvelles personnes et prospecter dès maintenant. Il faut un panachage de plusieurs générations.

Les **freins** à l'investissement de la population semble être principalement le **temps** et les **réunions**, la charge que cela représente dans un planning par rapport au travail pour les actifs.

Anne LE MER indique que les réunions de commissions à la CCBR par exemple sont souvent en journée et les actifs ne peuvent jamais s'y rendre.

Marie-Françoise FERCHAT rappelle qu'ici, les réunions se font le soir en semaine pour avoir le plus de présence possible.

Michèle LOUAPRE demande si des réunions ne pourraient pas être faites le samedi par exemple.

Martine BLAIRE, pour qui il s'agit du 2^{ème} mandat, apprécie beaucoup que l'ensemble des conseillers aient accès à tout. La **transparence** est la plus totale sur tous les dossiers (mails, courriers etc.), c'est grâce à cela que l'on se sent concerné. S'il n'y avait pas cela, elle ne se sentirait pas impliquée et pas vraiment à sa place. C'est une **considération** pour les conseillers municipaux que de leur offrir cette possibilité de prendre connaissance de tous les dossiers.

Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ indique que cela est propre à Saint Brieuc des Iffs, elle ne connaît pas d'autres communes avec ce fonctionnement très ouvert. Cela aide en effet à comprendre pourquoi on est là, pourquoi on est conseiller municipal et favorise l'implication.

Serge MILLET rappelle que les élus rendent compte aussi des commissions communautaires auxquelles ils vont.

Pierre-Olivier GUILBERT rejoint l'avis de Martine BLAIRE, chaque conseiller participe à tour de rôle à la préparation du Conseil Municipal avec mise à disposition du courrier du mois. Cela est très intéressant, mais la quantité de mails peut aussi faire peur à des nouveaux élus.

Serge MILLET ne doute pas des bonnes actions que mène le Conseil Départemental mais souhaite soulever deux problématiques :

Le soutien aux associations : L'association « familles rurales » a des difficultés pour accueillir les enfants handicapés, cela coûte très cher et les aides ne sont pas à la hauteur.

L'égalité des chances : Les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance en familles d'accueil qui atteignent l'âge de 18 ans n'ont plus d'aide (sauf cas exceptionnel jusqu'à 21 ans) et cela leur ferme les portes à des études longues même s'ils seraient en capacité intellectuelle. Cela est un gâchis.

Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ indique que le département a effectivement l'obligation de s'occuper de tout mineur. Le département d'Ille-et-Vilaine, en plus de cette obligation, permet l'accompagnement jusqu'à 21 ans pour ces jeunes s'ils ont un projet.

Une association a été créée cette année, « Repairs 35 », financée par le département, par et pour les anciens de l'ASE pour les aider lorsqu'ils deviennent majeurs.

Anne LE MER rebondit en indiquant que le problème de l'égalité des chances ne se pose pas que pour les jeunes de l'ASE, cela arrive aussi à des jeunes dont les parents ne s'en occupent plus à leur majorité.

- ➔ **Madame DUGUÉPÉROUX-HONORÉ demande aux élus de lui faire un retour par mail sur le statut de l'élu et les idées qu'ils auraient pour attirer plus de personnes et trouver des solutions aux freins.**
- ➔ **Elle invite également les élus qui le souhaitent à venir visiter le Conseil Départemental. (Une organisation est à prévoir en amont).**

2. PRÉSENTATION POUR INFORMATION D'UN DEVIS ESTIMATIF DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE À « LA SIFFLAIS »

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique qu'une défense incendie est nécessaire au lieu-dit « La Sifflais » pour que de nouveaux habitants restaurent et habitent ce secteur.

Le débit des canalisations existantes étant trop faible, un poteau incendie ne peut pas être installé. Cependant, les propriétaires/futurs habitants ont proposé à la commune de mettre à disposition un terrain pour implanter une citerne souple et de conventionner pour la mettre à disposition pour utilité publique. Ces personnes ont proposé de prendre à leur charge les travaux de terrassement, la commune n'aurait plus qu'à acquérir la citerne incendie.

Le SDIS35 a également été sollicité pour avis, qui s'avère être favorable.

L'estimatif de dépense pour la commune serait le suivant :

<i>Libellé</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Montant HT</i>
Fourniture et pose d'une citerne souple de 60 m3 Dimensions 10 x 5.92 m Hauteur 1.50 m Couleur vert 1 piquage hors sol, 1 trappe de visite 120 mm, trop plein dégazeur DN 50 remplissage et vidange 100 protections de vanne thermique et une protection à bulles	1 unité	2 500 €	2 500 €
Fourniture et pose d'une clôture en poteau bois et grillage à mouton en protection.	35 m	22 €	770 €
		Total HT	3 270 €
		TVA	654 €
		TOTAL TTC	3 924 €

La clôture dans ce devis semble un peu trop légère. Il faudra peut-être prévoir quelque chose de plus solide.

La convention pose la question de ce qu'il se passerait en cas de vente du terrain à l'avenir. Des renseignements vont être pris à ce sujet.

→ Les élus, à l'unanimité, sont favorables à l'installation d'une citerne souple à La Sifflais.

Ce devis n'étant qu'informatif, un devis plus précis prenant en compte les remarques sera présenté pour mise au vote ultérieurement.

3. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 (DETR) DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE À « LA SIFFLAIS »

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, rappelle que l'installation d'une citerne souple dans le cadre de la défense incendie est envisagée au lieu-dit « La Sifflais ».

L'estimatif du coût s'élève à **4 000 € HT** (soit 4 800 € TTC).

Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être octroyée pour ce type de travaux.

Le plan de financement se présente comme suit :

DÉPENSES		
Description	Montant HT	%
Installation d'une citerne souple dans le cadre de la DECI au lieu-dit "La Sifflais"	4 000,00 €	100,00%
TOTAL	4 000,00 €	100,00%

RECETTES		
Financeurs	Montant	%
Etat - DETR	1 600,00 €	40,00%
Communauté de communes Bretagne romantique - Programme de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes	1 200,00 €	30,00%
Autofinancement	1 200,00 €	30,00%
TOTAL	4 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2024 dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour la mise en place d'une citerne souple à « La Sifflais ».

4. INFORMATIONS RELATIVES AU DOSSIER DE LITIGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 326-24102023 du 24 octobre dernier, la commune a validé un devis proposé par le Cabinet d'avocat Coudray de Rennes, sur proposition de la protection juridique de la commune dans le cadre de la procédure de litige sur les travaux de l'Église.

Après étude du dossier, l'avocat a rendu son analyse qui a été adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il en ressort que les délais sont prescrits depuis 2021 pour tout recours.

La première expertise avait eu lieu en 2016, puis une contre-expertise avait été faite en 2019.

C'est en effet en février 2023 que la protection juridique avait indiqué à la commune que pour poursuivre la procédure, il était préconisé de solliciter un avocat. Elle n'a à aucun moment fait état du délai biennal pour poursuivre la procédure, ni de la date de fin de recours possible.

Si la commune l'avait su, elle n'aurait pas engagé d'avocat (les frais s'élèvent tout de même à 2 070 €).

L'assurance n'a-t-elle pas correctement suivi le dossier.

Il est demandé si la commune peut avoir un recours contre la protection juridique, la mission de conseil n'ayant pas été respectée.

Des renseignements vont être pris auprès de l'AMF ainsi que de l'avocat.

5. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ÉCO-GARDE EN ILLE-ET-VILAINE

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que lors du premier séminaire des maires et secrétaires de mairie/DGS à la Communauté de communes, la commune de Dingé a évoqué le dispositif Éco-garde, auquel elle adhère.

Elle fait lecture de la description du dispositif :

Description: Mise à disposition d'une brigade d'éco-gardes afin de sensibiliser les usagers sur la protection de l'environnement.

Le Dispositif éco-garde en Ille-et-Vilaine s'engage à:

- Sensibiliser les usagers sur les réglementations applicables (arrêtés préfectoraux, municipaux, code de l'environnement, etc...) et au respect de la faune et de la flore, police de la chasse, pêche (protéger les biens d'autrui, police de la voirie, conservation du domaine public et routier).
- Informer le public sur tous points concernant la réglementation pour faciliter la venue sur place des usagers (stationnements, itinéraires de randonnées, environnement, ...).
- Assurer les relations avec les services de l'État (gendarmerie, OFB, DDTM, ONF, etc...) et les services de secours en cas de comportements constatés pouvant manifestement constituer un risque pour la sécurité.
- Assurer le ramassage des micro-déchets sur la commune.
- Alerter les services de la mairie, en cas de constatation d'une situation pouvant créer un danger pour le public (ex: pollution, présence d'embâcles, etc...).

Ainsi, nous assumons une mission de police rurale (protection de la faune et de la flore, veille écologique et rôle de d'alerte, protection du domaine public),

En ce qui concerne nos interventions sur votre territoire, elles seront, au minimum, de deux patrouilles par semaine. Il est important de rappeler qu'en cas de problème intensif nous saurons adapter nos méthodes de travail (présence accrue) jusqu'à résolution du problème.

Des **rapports mensuels et annuels** seront adressés par mail, à Monsieur le Maire. Puis, tous les faits marquants seront sanctionnés d'un **rapport d'activité** adressé dans un **délai de 10 jours** maximum. En cas de Procès Verbal, c'est ce dernier qui fera alors office de rapport d'activité et, de part son aspect urgent, il sera communiqué dans un **délai de 5 jours**.

Parce que l'on protège mieux ce que l'on connaît, le dispositif éco-garde en Ille-et-Vilaine œuvrera au quotidien pour sensibiliser les usagers, visiteurs et professionnels. Par un travail de terrain et de médiation, alliant pédagogie et fermeté, nous assurons ainsi la protection des territoires sur lesquels notre organisme intervient.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas adhérer à ce dispositif.

6. ABATTAGE DES PEUPLIERS À « LA TALMACHÈRE » ET AU PLATEAU SPORTIF

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que les peupliers à « La Talmachère » (le long du chemin communal dans le prolongement de la citerne incendie) et au plateau sportif doivent être abattus. Il y en aurait une cinquantaine.

Rémi COUET a eu l'idée de récupérer ce bois afin de s'en servir pour la construction du futur atelier. L'idée serait de les abattre et les scier sur place avec une scierie ambulante.

➔ Les élus, à l'unanimité, sont favorables à cette idée. Il conviendra de demander un devis pour savoir quel en serait le coût.

7. DEVIS PROPOSÉ PAR L'ENTREPRISE « BODET CAMPANAIRE » POUR LE CHANGEMENT DE DISJONCTEUR À L'ÉGLISE

Madame la 1^{ère} adjointe explique qu'après que les cloches de l'Église aient une fois de plus disjonctées, l'entreprise « Bodet Campanaire » est intervenue.

Le technicien a indiqué que le disjoncteur de 30 milliampères n'était pas adapté car trop sensible, il faudrait un disjoncteur de 300 milliampères pour résoudre ce problème.

La question avait déjà été évoquée en 2019, il avait été question de ce changement mais il fallait voir si le problème était persistant ou non.

Il est également à noter que les moteurs sont vieillissants.

Le devis se présente comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Montant HT</i>
Disjoncteur tétrapolaire + différentiel 16A. dans coffret pour protection tête de ligne	1	315 €	315 €
Main d'œuvre campanaire : forfait intervention sur site main d'œuvre spécialisée en environnement difficile.	1	210 €	210 €
		Total HT	525 €
		TVA	105 €
		TOTAL TTC	630 €

Serge MILLET émet un doute quant à ce disjoncteur et ne semble pas très favorable à poser un disjoncteur de 300 milliampères. Il n'est pas certain que cela résoudra le problème. Il aimerait qu'un avis technique soit demandé à un électricien indépendant.

Rémi COUET rappelle que c'est déjà cette solution qui était préconisée en 2019.

Pierre-Olivier GUILBERT se pose la question quant au changement, peut-être prochain, des moteurs. De nouveaux moteurs fonctionneraient peut-être avec ce disjoncteur actuel de 30 milliampères.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de demander l'avis de l'entreprise d'électricité « Lebreton » ;**
- **DECIDE que si cette dernière estime qu'un disjoncteur 300 milliampères serait plus adapté effectivement, le devis de l'entreprise « BODET Campanaire » ci-dessus présenté sera validé et signé.**

DATES À RETENIR :

- **Lundi 8 janvier à 19h30 : Réunion chemins ruraux**
- **Dimanche 21 janvier à 10h30 : Cérémonie des vœux**
- **Lundi 22 janvier à 19h30 : Prépa CM**
- **Mardi 23 janvier à 19h30 : Commission finances**
- **Mardi 30 janvier à 19h30 : CM**

Mairie fermée du 20 décembre au 7 janvier.

Séance close à 22h52